

INCENDIES : RETOUR SUR LES LIEUX DE VIE

Modalités pour sécuriser le retour des personnes les plus fragiles



Document d'information à destination des préfetures, sous-préfetures et collectivités territoriales relatif aux conditions de réintégration des personnes fragiles évacuées dans le cadre des incendies en Gironde.

Ce document vise à informer les acteurs et partager les informations nécessaires permettant le bon déroulement des opérations de retour en s'assurant que les conditions de sécurisation du retour sont bien mises en œuvre

✉ Pour toute question liée à ce document : ARS33-CRISE@ars.sante.fr

LES REGLES GENERALES //////////////////////////////////////

- L'état de santé et la sécurité des personnes évacuées constituent les préalables à tout retour. Pour cela, les réintégrations ne doivent être engagées qu'une fois l'ensemble des conditions de sécurité, d'accompagnement et de soins réunies ; **à ce titre, il est essentiel que les procédures mises en œuvre par les acteurs compétents ne soient pas perturbées par des initiatives susceptibles d'en modifier le calendrier ou les modalités.**
- Aucun retour ne devra être organisé dans l'urgence.
- L'information des familles sur les modalités de retour est assurée par l'acteur compétent, désigné en fonction de la situation.

CAS 1 | Réintégration d'une personne fragile du domicile d'un proche à son propre domicile

LES ACTEURS

CCAS de Gironde et Département de la Gironde

Avant toute réintégration à domicile d'une personne fragile :

- Il est nécessaire de s'assurer **que son état de santé et son niveau d'autonomie n'ont pas été altérés par la situation**. En cas de doute, il convient de solliciter l'appui des équipes Autonomie du Département, en lien avec **les Centres communaux d'action sociale (CCAS)**, afin d'évaluer les besoins de la personne et de sécuriser son retour à domicile.

➤ **En cas d'impossibilité de réintégrer le domicile**, le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) de la Gironde peut être sollicité afin d'accompagner la recherche d'une solution d'hébergement temporaire en EHPAD.

➤ **S'agissant des personnes vulnérables à domicile qui rencontreraient des difficultés à revenir chez elles et nécessiteraient un accompagnement adapté**, elles peuvent se signaler auprès de la cellule dédiée du Conseil départemental active jour et nuit sur la boîte mail dédiée : dgas-crisespublicsvulnerables@gironde.fr / tel : 05.56.99.66.99

- Il est aussi nécessaire **de s'assurer qu'un nettoyage complet du logement a été réalisé** lorsque celui-ci a été exposé aux poussières, cendres ou suies. Ce nettoyage doit être effectué conformément aux recommandations sanitaires diffusées pour l'ensemble de la population (port de gants et d'un masque FFP2, nettoyage des surfaces à l'eau, sans balayage à sec, aspirateur, souffleur ou nettoyeur haute pression, lavage des textiles, nettoyage des systèmes de ventilation, etc.). Compte tenu des risques liés à l'exposition aux poussières et aux suies, ce nettoyage ne doit pas être réalisé par la personne fragile elle-même. Il doit être assuré par un tiers, notamment un proche ou, lorsque cela est prévu dans son accompagnement, par le service d'aide à domicile intervenant auprès de la personne.

➤ Voir les recommandations de nettoyage pour les domiciles de particuliers

CAS 2 | Retour des résidents dans les établissements médico-sociaux évacués (EHPAD/Foyers médicalisés handicap)

LES ACTEURS

L'Etablissement médico-social en lien avec les établissements d'accueil (Etablissement de santé ou EHPAD, en 33, autres départements de Nouvelle-Aquitaine ou hors région).

- Depuis le 3 août, aucun retour n'est effectué dans l'urgence. Chaque établissement évacué définit son calendrier de réouverture en fonction de la remise en état des locaux (sécurité du bâti, réseaux, qualité de l'eau, ventilation, bionettoyage, etc.) et de sa capacité à assurer la continuité des soins et de l'accompagnement des résidents (ressources humaines).

- La réintégration des résidents évacués de leur d'origine est organisée de manière progressive, sécurisée et coordonnée, par l'établissement dans le cadre d'un plan de retour validé par l'ARS avec un suivi des résidents réintégrés transmis à l'ARS.
- Les retours sont organisés en fonction de l'état de santé de chaque résident, en lien avec l'établissement d'accueil temporaire, après information des résidents et de leurs familles, afin de garantir des conditions optimales de sécurité, de confort et de qualité d'accompagnement au retour.
- L'établissement d'origine assure l'information des résidents et des familles, l'organisation du calendrier des retours en lien avec l'établissement d'accueil et la mise en place des transports nécessaires.

➤ **En cas de besoin de moyens de transports complémentaires, la cellule interinstitutionnelle dédiée aux transports pilotée par l'ARS CRAPS 5 peut être sollicitée : ars-na-craps5@ars.sante.fr**

Les collectivités locales d'origine peuvent être sollicitées dans ce cadre via la cellule au regard des moyens de transports qu'elles mettent en œuvre.

CAS 3 | Réintégration des personnes évacuées dans établissements hors département vivant à domicile

LES ACTEURS	Les établissements d'accueil évaluent les besoins de la personne, sollicitent le DAC du territoire d'accueil, qui assure la coordination avec le DAC de la Gironde.
--------------------	---

Les services du Département de la Gironde et les services sociaux, de soins et d'accompagnement sont informés des retours organisés dans ce cadre par le DAC de la Gironde.

Un suivi des personnes accompagnées dans le cadre de ce processus est réalisé par le DAC de Gironde

➤ **Contact DAC 33 : crise.facsna@gmail.com**

➤ **Voir les coordonnées des DAC des autres départements ci-après**

Contacts DAC — Tous les Départements



Référents incendie pour les **9 autres départements** de Nouvelle-Aquitaine. En cas d'urgence, contactez directement le référent de votre territoire.

Dépt.	Référent	E-mail	Téléphone
16	Cellule de crise DAC 16	Contact16-crise33@dac-16.fr	06 81 07 49 61
17	Anne-Marie BRIDANT	anne-marie.bridant@dac-17.fr	06 83 43 71 46
19	Magalie DUMOND	magali.dumond@dac-19.fr	07 72 40 19 86
24	Nathalie DANJOU / Amandine CHARRON	administratif@dac-24.fr	06 75 02 96 92 / 06 76 53 56 50
40	Isabelle VALLIER	isabelle.vallier@dac-40.fr	07 88 20 94 97
47	Stéphane RAILO	direction@regain-coordination.fr	06 80 12 48 12
64	Maia ETCHART	maia.etchart@dac-64.fr	06 24 92 55 16
79	Sandrine CUISSARD	Sandrine.cuissard@dac-79.fr	06 75 12 02 92
86	Jean-Luc PEFFERKORN	jean-luc.pefferkorn@dac-86.fr	06 88 59 14 34
87	Nassima KESSAB / Violaine VEYRIRAS	nassima.kessab@dac-23-87.fr violaine.veyriras@dac-23-87.fr	06 45 31 60 89 / 07 86 68 32 26